ANNEXE II

DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES

ET DES SITUATIONS D'EVALUATION

Option A : STYLISTE – VISAGISTE

EPREUVE E 1 : CREATION, COUPE ET COIFFAGE	
Coefficient : 15	**U11 A – U12 A – U13 A**

*** Finalités et objectifs de l'épreuve**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre des techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage personnalisées.

Sous-épreuve : Création d'une coiffure personnalisée par transformation	
Coefficient : 5	**U 11A**

- **Finalités et objectifs de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre des techniques de coupe, de mise en forme et de coiffage personnalisées.

- **Contenu :**

Elle porte sur les compétences terminales :

C 13 Assurer l'accueil et le suivi des clients
C 14 Identifier les besoins du client
C 32 Concevoir une coiffure personnalisée
C 33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
C 35 Créer et réaliser des coupes
C 36 Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage

et sur les savoirs associés :

S.2 Technologies et méthodes (S.21, S.22, S.23, S.24, S.27)
S.4 Gestion de l'entreprise (S.45)
S.5 Arts appliqués à la profession

- **Evaluation** :

L'évaluation porte sur :

- la qualité des documents techniques
- le degré de la transformation
- la créativité de la réalisation
- l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- la conformité de la réalisation au projet
- la qualité du résultat

- **Forme de l'évaluation :**

-> **Ponctuelle** : Pratique et écrite - Durée : 1 h 45 min + 30 min pour passage éventuel sous casque séchoir

Elle comprend deux parties indissociables :
Première partie : Projet de création de la coiffure - Durée : 30 min Coef : 1

A partir de gabarits (face et/ou profils et/ou nuque), le candidat esquisse ou schématise le projet de coupe ou de mise en forme ou de coiffure qu'il réalisera dans la deuxième partie de l'épreuve. Ce projet pourra être commenté ou non à la demande du jury

Deuxième partie : Réalisation de la coiffure - Durée : 1 h 15 min (+ 30 min pour passage éventuel sous casque séchoir) Coef : 4

Elle comporte un shampooing, une coupe, une mise en forme et un coiffage sur modèle masculin ou féminin. La coupe (de 3 cm au minimum sur l'ensemble de la chevelure), la mise en forme et le coiffage sont libres. Pour apprécier le degré de transformation et la créativité de la coiffure, le jury contrôle le modèle proposé par le candidat. Ce dernier fournit au jury une photo du modèle (portrait 9x13 minimum) correspondant à la coiffure portée au début de l'épreuve.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la première partie.

-> **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation qui se déroule en centre de formation. Des professionnels doivent être associés à cette évaluation (élaboration de situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats, etc…).

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour l'évaluation.
Le déroulement de la situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation (durée 1 h 45 + 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir – coefficient 5)

Elle comporte deux parties indissociables :

Première partie : Projet de création de la coiffure (durée : 30 min - coefficient : 1)
Pour un modèle féminin ou masculin choisi par les évaluateurs le jour de l'évaluation, le candidat esquisse ou schématise, à partir de gabarits (face et/ou profils et/ou nuque) le projet de coupe ou de mise en forme ou de coiffure qu'il réalisera dans la deuxième partie de la situation. Ce projet pourra être commenté à la demande des évaluateurs.

Deuxième partie : Réalisation de la coiffure (durée :1 h 15 + 30 minutes pour passage éventuel sous casque séchoir - coefficient : 4)

Le candidat réalise sur le modèle précédent le projet proposé. Il exécute un shampooing, une coupe (3 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure), une mise en forme et un coiffage.

Sous-épreuve : Coupe imposée et coiffage **Coefficient : 5**	**U 12A**

- **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- mise en œuvre de tous types de coupe, de mise en forme et coiffage (sur cheveux courts ou mi-longs).

- **Contenu :**

Elle porte sur les compétences terminales

- C 35 : Créer et réaliser des coupes
- C 36 : Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage

et sur les savoirs associés :

- S1 Enseignement scientifique appliqué (S12)
- S2 Technologies et méthodes (S23 ;S24 ; S27 ;S28)
- S3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

- **Evaluation :**

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des techniques
- l'organisation du poste de travail et la maîtrise des règles d'hygiène , d'ergonomie
- la qualité du résultat
- la conformité à la coiffure choisie

- **Forme de l'évaluation**

➔ **ponctuelle** : pratique, durée : 1heure

Sur un modèle masculin proposé par le candidat, ce dernier réalise le jour de l'épreuve, selon son choix, une coupe classique ou une coupe mode. Le candidat précise son choix aux membres jury avant épreuve, pour permettre de vérifier la conformité du modèle.
Le modèle possède une chevelure qui permet obligatoirement un coiffage (cheveux sur l'ensemble de la tête). Un shampooing aura été réalisé le matin ou la veille de l'épreuve.
Le candidat choisit son modèle en fonction de la coupe qu'il souhaite réaliser.
Les outils de coupe sont exclusivement : ciseaux droits, ciseaux sculpteurs, rasoir. Le candidat réalise la coupe à l'aide d'un ou plusieurs de ces outils.
Les produits coiffants et de finition sont autorisés après l'évaluation de la coupe sur cheveux mouillés.

Coupe classique :
Le modèle se présente avec une coupe « non préparée ». Le candidat coupe 2 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise un tracé de tours d'oreilles, un fondu de nuque et un coiffage.

Coupe mode
Le candidat apporte une photo de la coupe mode qu'il souhaite réaliser. Cette photo est extraite d'une revue, d'un livre,…
Le modèle se présente avec une coupe « non préparée », une longueur de cheveux sur l'ensemble de la tête permettant la réalisation de la coupe mode. Le candidat coupe au minimum 3 cm sur l'ensemble de la chevelure.
Il réalise la mise en forme et le coiffage .

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

-> **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation qui se déroule en entreprise. La situation d'évaluation en entreprise est mise en place par les formateurs en concertation avec le tuteur du candidat.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour l'évaluation.
Le déroulement de chaque situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en entreprise : (durée : 2 heures)

Elle porte sur la réalisation suivante :

Coupe imposée, coiffage
Pour des modèles masculins choisis par le tuteur, le candidat réalise une coupe classique et une coupe mode.

Les modèles sont pourvus d'une chevelure sur l'ensemble de la tête qui permet obligatoirement un coiffage.
Les outils de coupe sont exclusivement : ciseaux droits, ciseaux sculpteurs, rasoir. Le candidat réalise les coupes à l'aide d'un ou plusieurs de ces outils.
Les produits coiffants et de finition sont autorisés après l'évaluation de la coupe sur cheveux mouillés.

Coupe classique (durée : 1 h coefficient 2,5)
Le modèle est choisi avec une coupe « non préparée ». Le candidat coupe 2 cm minimum sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise un tracé de tours d'oreille, un fondu de nuque et un coiffage.

Coupe mode (durée : 1 h coefficient 2,5)
Le modèle choisit sur une revue , « book », ou catalogue, ou apporte une photo de la coiffure souhaitée
Le modèle se présente avec une coupe « non préparée », une longueur de cheveux sur l'ensemble de la chevelure permettant la réalisation d'une coupe mode. Le candidat coupe un minimum de 3 cm sur l'ensemble de la chevelure. Il réalise la mise en forme et le coiffage.

Sous-épreuve : Coiffure sur cheveux longs **Coefficient : 5**	**U 13A**

- **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en forme et de coiffage sur cheveux longs

- **Contenu :**

Elle porte :
- sur les compétences terminales

C. 13 Assurer l'accueil et le suivi des clients
C. 22 Planifier les activités
C. 36 Concevoir et réaliser des techniques de mise en forme et de coiffage
C. 42 Apprécier l'efficacité d'une technique, un résultat

- et sur les savoirs associés :
  S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
  S. 2 Technologies et méthodes (S.24, S.27)
  S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
  S. 4 Gestion de l'entreprise (S.45)
  S. 5 Arts appliqués à la profession

- **Evaluation :**

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des produits, des matériels et des techniques mis en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la finition et l'esthétique du résultat en liaison avec les figurines et/ou les photos fournies
- la conformité du résultat à la (ou aux) technique(s) imposée(s)
- la pertinence de l'appréciation du résultat de son travail et des solutions de remédiation.

- **Forme de l'évaluation :**

-> **Ponctuelle** : Pratique – Durée : 1 h30

A partir de trois figurines et/ou de photos représentant des coiffures avec point(s) d'attache(s), agrémentées ou non de postiche (n'excédant pas 25% de la chevelure), de techniques de cannage, de nattage, de tressage..., le candidat choisit une coiffure et la réalise. En fin d'exécution, il apprécie, par écrit ou par oral, le résultat obtenu. et propose, si nécessaire des solutions correctives.
Chaque figurine et/ou photo représente la coiffure sous deux faces au moins.
Le coiffage est accompagné ou non d'une mise en forme, un ajustement des longueurs peut être effectué si nécessaire.
Les ornements sont utilisés sur autorisation du jury.
L'épreuve est réalisée, au choix du candidat, sur modèle féminin ou sur tête implantée. La longueur des cheveux est de 35 cm au minimum sur l'ensemble de la chevelure.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- *en l'absence de modèle ou de tête implantée*
- *en présence d'un modèle non conforme ou de tête implantée non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle et de la tête implantée a lieu avant le début de l'épreuve.

-> **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation qui se déroule en centre de formation.. Des professionnels doivent être associés à cette évaluation (élaboration de situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats, etc…).

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour l'évaluation.
Le déroulement de la situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation d'évaluation en centre de formation : pratique et écrite (durée 1 h 30)

Le modèle féminin et la photo sont choisis par les évaluateurs le jour de l'évaluation. La photo représente la coiffure sur 2 faces au moins. La coiffure imposée comporte un(des) point(s) d'attache(s), agrémentée ou non de postiche (n'excédant pas 25% de la chevelure), des techniques de cannage, de nattage, de tressage, etc.
Le candidat réalise la coiffure qui sera présentée sans ornement.
En fin d'exécution, le candidat apprécie, par écrit, le résultat obtenu et propose, si nécessaire, des solutions correctives.

EPREUVE E2: COLORATION - PERMANENTE	
Coefficient : 5	**U 20 A**

- **Finalités et objectifs de l'épreuve** :

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :
- diagnostic de coloration et de permanente
- modification permanente de la forme des cheveux pour coiffure de ville
- modification temporaire ou permanente de la couleur.

- **Contenu :**

Elle porte sur les compétences terminales :
C. 14 Identifier les besoins du client
C. 34 Mettre en œuvre des produits de coloration et de mise en forme permanente

et sur les savoirs associés S2 : Technologies et méthodes (S. 21, S. 25, S.26)

- **Evaluation** :

L'évaluation porte sur :
- l'exactitude du diagnostic,
- le choix des produits et de la technique,
- la maîtrise de la technique,
- la qualité du résultat sur cheveux secs et mouillés.

- **Forme de l'évaluation** :

-> **Ponctuelle** : Pratique Durée : 1 h 45

Elle comporte deux parties :

- Première partie : durée : 15 min ; Coef : 1
Pour un modèle choisi par les examinateurs, il est demandé un diagnostic suivi d'un choix de produits et de techniques pour un résultat imposé de permanente ou de couleur. Les résultats sont consignés sur une fiche technique fournie au candidat le jour de l'épreuve.

- Deuxième partie : durée : 1 h 30 min ; Coef : 4

Pour un modèle présenté par le candidat, il est demandé :
* une coloration d'oxydation avec deux tons d'écart au moins par rapport à la teinte initiale (couleur naturelle du cheveu à la repousse), avec reflet, suivie d'une mise en forme mettant en valeur la coloration
* ou une permanente sur tête entière suivie d'un séchage mettant en valeur le dessin de frisure.
La nature du travail demandé (permanente ou coloration) est portée à la connaissance du candidat au début de l'épreuve.

La couleur est évaluée sur cheveux secs. La permanente est évaluée sur cheveux mouillés et sur cheveux secs.
Cette deuxième partie de l'épreuve est réalisée sur un modèle

- masculin ou féminin, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête,
- comportant au moins 50% de cheveux blancs et/ou un centimètre minimum de repousse
- sans permanente ou avec permanente à renouveler

Une fiche technique à renseigner par le candidat lui est adressée avant l'épreuve ; elle précise les intentions techniques du candidat pour la réalisation de la coloration ou de la permanente. Elle est remise au jury en début d'épreuve en vue du suivi de la réalisation

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie de l'épreuve.

-> **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel. Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...). La situation d'évaluation en entreprise est mise en place par le tuteur du candidat en concertation avec les formateurs.

Dans le cas où une évaluation en entreprise ne pourrait être réalisée, une situation d'évaluation de substitution est mise en place en centre de formation

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation. Le déroulement de chaque évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. Les situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.
Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation en centre de formation : pratique Durée: 1 h 45 max. Coef : 2,5

Pour un modèle choisi par les évaluateurs, le candidat réalise :
- un diagnostic suivi d'un choix de produits et de techniques pour un résultat imposé de coloration. Les conclusions sont consignées sur une fiche technique.
- la coloration d'oxydation avec deux tons d'écart au moins par rapport à la teinte initiale (couleur naturelle du cheveu à la repousse), avec reflet, suivie d'une mise en forme mettant en valeur la coloration.

Le modèle, masculin ou féminin, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête, comporte au moins 50% de cheveux blancs et/ou un centimètre minimum de repousse.

Situation en milieu professionnel : pratique Durée: 1 h 45 max. Coef : 2,5
Pour un modèle choisi par le tuteur, le candidat réalise :

- un diagnostic suivi d'un choix de produits et de techniques pour un résultat imposé de mise en forme permanente. Les conclusions sont consignées sur une fiche technique.
- la permanente sur tête entière suivie d'un coiffage mettant en valeur la technique exécutée.

OPTION B : COLORISTE-PERMANENTISTE

EPREUVE E1 : CONCEPTION, FORMES ET COULEURS **Coefficient : 15**	**U 11 B – U 12 B**

- **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Elle a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de techniques de modification permanente de la forme des cheveux par frisage et défrisage
- mise en œuvre de techniques de modification temporaire ou permanente de la couleur par éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration.

Sous-épreuve : Conception et réalisation de mises en forme permanente **Coefficient : 8**	**U 11 B**

- **Finalités et objectifs de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de techniques de modification permanente de la forme des cheveux par frisage et défrisage

- **Contenu :**

Elle porte sur les compétences terminales :

C. 13 Assurer l'accueil et le suivi des clients
C. 14 Identifier les besoins du client
C. 22 Planifier les activités
C. 32 Concevoir une coiffure personnalisée
C. 34 Concevoir et réaliser des mises en forme permanente
C. 42 Apprécier l'efficacité d'une technique, un résultat,

et sur les savoirs associés :

S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
S. 2 Technologies et méthodes (S.21, S.25)
S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
S. 4 Gestion de l'entreprise (S.45)
S. 5 Arts appliqués à la profession

- **Evaluation** :

L'évaluation porte sur :

- la pertinence des choix technologiques, de la procédure et la qualité des documents techniques
- la maîtrise des techniques mises en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la qualité du résultat sur cheveux mouillés et sur cheveux secs
- la conformité de la réalisation à la figurine ou au dessin de frisure
- l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- la pertinence de l'appréciation du résultat du travail et des solutions de remédiation.

- **Forme de l'évaluation** :

=> **Ponctuelle** : Pratique et écrite - Durée: 5 h 30 min

Elle comporte trois parties :

Première partie : Un projet de conception de mise en forme permanente (frisage ou défrisage) Durée 30 min - Coef : 2

Pour un modèle choisi par les examinateurs et à partir d'une figurine (ou d'une photo) présentant une coiffure imposée, le candidat élabore la procédure à mettre en oeuvre pour obtenir la coiffure demandée. La procédure est présentée sous la forme d'une fiche technique précisant
- pour une permanente :
• les choix justifiés des produits, des bigoudis et des techniques
• le plan de montage et le dessin de frisure par zone, sous forme d'esquisses ou de schémas
• le déroulement chronologique des différentes opérations.
La fiche technique, fournie par les examinateurs, comporte des gabarits face et/ou profils et/ou nuque.

- pour un défrisage :
• les choix justifiés des produits, des matériels et des accessoires
• la description justifiée de la technique utilisée, accompagnée ou non de schémas
• le déroulement chronologique des différentes opérations.
La fiche technique, fournie par les examinateurs, peut comporter des gabarits face et/ou profils et/ou nuque.

Deuxième partie : La réalisation d'une permanente durée: 2 h - Coef : 4
Pour le modèle proposé par le candidat il est demandé :
- un montage de permanente, sur l'ensemble de la chevelure
- un séchage mettant en valeur le dessin de frisure
- une appréciation du résultat obtenu et une proposition de solutions correctives, si nécessaire. Cette évaluation est réalisée par écrit ou par oral.

Le modèle masculin ou féminin a une longueur de cheveux de 20 cm au minimum (depuis le vertex). En début d'épreuve, le candidat remet aux examinateurs une fiche technique précisant par zone le degré de frisure qu'il souhaite réaliser. Le modèle de fiche technique comportant un ou plusieurs gabarits est fourni par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :
- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie.

Troisième partie: La réalisation d'un défrisage - Durée: 3 h maximum - Coef : 2
Sur un modèle (féminin ou masculin) proposé par le candidat pourvu de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la tête, il est demandé :
- la réalisation d'un défrisage des longueurs ou des repousses sur tête entière
- un séchage mettant en valeur le résultat.

Une fiche technique de diagnostic est à renseigner par le candidat ; elle lui est adressée avant l'épreuve. Elle précise également le produit qui sera utilisé et le résultat attendu pour le défrisage. Elle est remise au jury en début d'épreuve en vue du suivi de la réalisation.

Les produits utilisés sont à « usage professionnel » et conformes à la réglementation des produits cosmétiques ; ils sont pourvus de leurs emballages et notices.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la troisième partie de l'épreuve :
- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la troisième partie.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel. Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats ...). La situation d'évaluation en entreprise est mise en place par le tuteur du candidat en concertation avec les formateurs.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.
Le déroulement de chaque situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. Les situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situations d'évaluation en centre de formation – écrite et pratique

Elle comporte deux parties :
Partie écrite : durée 30 min – coef : 2

Pour un modèle choisi par les évaluateurs et à partir d'une figurine ou d'une photo présentant une coiffure imposée, le candidat élabore la procédure à mettre en œuvre (permanente ou défrisage) pour obtenir la coiffure demandée. La procédure est présentée sous la forme d'une fiche technique dont les exigences sont identiques à celles de l'épreuve ponctuelle.

Partie pratique : durée : 3 h maximum - Coef : 2

Pour un modèle (féminin ou masculin) choisi par les évaluateurs pourvus de cheveux frisés naturellement sur l'ensemble de la chevelure, il est demandé la réalisation d'un défrisage selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

Situation d'évaluation en milieu professionnel : évaluation pratique – durée 2 h ; coef 4

Pour un modèle choisi par le tuteur (longueur de cheveux 20 cm au minimum depuis le vertex), il est demandé la réalisation d'une fiche technique et d'une permanente selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

Sous-épreuve : Coloration et effets de couleur **Coefficient** : 7	**U 12 B**

Finalités et objectifs de la sous-épreuve :

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- soins capillaires
- conception de nouvelles coiffures
- mise en œuvre de techniques de modification temporaire ou permanente de la couleur par éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration.

Contenu :

Elle porte sur les compétences terminales :

C. 13 Assurer l'accueil et le suivi des clients
C. 14 Identifier les besoins du client
C. 22 Planifier les activités
C. 32 Concevoir une coiffure personnalisée
C. 33 Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires
C. 35 Concevoir et réaliser des effets de couleur par coloration, méchage, dégradé de couleurs

et sur les savoirs associés :

S. 1 Enseignement scientifique appliqué (S. 12)
S. 2 Technologies et méthodes (S. 2 1, S. 22, S. 26)
S. 3 Cadre organisationnel et réglementaire de l'activité
S. 4 Gestion de l'entreprise (S.45)
S. 5 Arts appliqués à la profession

Evaluation :

L'évaluation porte sur :
- la pertinence des choix technologiques et de la procédure pour le résultat demandé
- la qualité des documents techniques
- la maîtrise des techniques mises en œuvre
- l'organisation du poste de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- la créativité de la réalisation, la mise en valeur du modèle ainsi que de la forme et du volume de la coiffure
- la conformité de la réalisation au projet et la qualité du résultat sur cheveux secs en l'absence de fixateurs colorés.

Forme de l'évaluation :

➔ **Ponctuelle** : Pratique et écrite - Durée : 3 h 30 min

L'épreuve comporte deux parties :
- Première partie : Un projet de réalisation de couleurs - Durée 30 min Coef : 2

Pour un modèle choisi par les examinateurs et à partir d'un effet de couleurs imposé, le candidat élabore la procédure à mettre en œuvre pour obtenir la transformation demandée. La procédure est présentée sous forme d'une fiche technique précisant :
- l'état de la chevelure initiale (hauteur de ton des repousses, des longueurs, des pointes ; reflet ; pourcentage de cheveux blancs ; longueur des repousses)
- les choix justifiés des produits et des techniques
- le déroulement chronologique des différentes opérations.

La fiche technique à renseigner est fournie par les examinateurs au début de l'épreuve.

- Deuxième partie : Une réalisation d'effets de couleurs - Durée : 3 h Coef : 5

Pour le modèle, masculin ou féminin, proposé par le candidat, il est demandé :
- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur_d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente ;
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

La longueur des cheveux du modèle est de 6 cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée. En début d'épreuve, sur une fiche technique qu'il remet au jury, le candidat:
- précise les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- indique les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage...).

La fiche technique comportant un ou plusieurs gabarits, des représentations schématiques de mèches, est fournie par le service des examens avant la date de l'épreuve.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer la deuxième partie de l'épreuve :
- *en l'absence de modèle*
- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de la deuxième partie de l'épreuve.

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation : l'une se déroule en centre de formation et l'autre en milieu professionnel. Des professionnels doivent être associés à l'évaluation en centre de formation (élaboration des situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats...). La situation d'évaluation en entreprise est mise en place par le tuteur du candidat en concertation avec les formateurs.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement des situations d'évaluation.
Le déroulement de chaque situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. Les situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situations d'évaluation en centre de formation

- Projet de réalisation de couleurs : durée 30 min – coef : 2

Pour un modèle choisi par les évaluateurs et à partir d'un effet de couleur imposé, il est demandé un projet de réalisation de couleurs selon les mêmes modalités que l'épreuve ponctuelle.

Situation d'évaluation en milieu professionnel : durée 3 h maximum ; coef 5

- Réalisation d'effets de couleurs

Pour un modèle (féminin ou masculin) choisi par le tuteur, il est demandé au candidat :

- de renseigner la fiche technique élaborée pour le modèle donné
- une transformation de la totalité de la chevelure. Le résultat, esthétique, devra faire apparaître au minimum trois couleurs. Les techniques doivent obligatoirement faire appel à la couleur d'oxydation et/ou à la décoloration et éventuellement à la coloration semi-permanente ;
- une mise en forme mettant en valeur la coloration réalisée.

La longueur des cheveux du modèle est de 6 cm au minimum sur un tiers au moins de la tête. La chevelure peut être naturelle ou préalablement colorée ou décolorée.

La fiche technique est fournie par le tuteur au moment de l'évaluation.
Sur cette fiche, le candidat :

- précise les hauteurs de tons et les reflets qu'il souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- indique les techniques qu'il mettra en œuvre (balayage, méchage...).

EPREUVE E2: COUPE ET COIFFAGE VILLE
Coefficient : 5 **U 20 B**

- **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes : coupe, mise en forme temporaire et coiffage de ville

- **Contenu :**

Elle porte sur les compétences terminales :

C. 14 Identifier les besoins du client
C. 36 Réaliser des coupes et des coiffures de ville

et sur les savoirs associés S2 : Technologies et méthodes (S.21, S.23, S.24, S.27)

- **Evaluation :**

L'évaluation porte sur :

- la maîtrise des techniques mises en œuvre
- la qualité du résultat
- la conformité du résultat à la coiffure choisie par les examinateurs
- l'adaptation de la coiffure au modèle.

- **Forme de l'évaluation :**

-> **Ponctuelle** : Pratique - Durée: 1 h (+ 30 min pour passage éventuel sous casque séchoir)

Le service des examens communique aux candidats, trois mois avant l'épreuve, les caractéristiques de la chevelure du modèle (longueur minimale de la chevelure du modèle avant l'épreuve et la longueur imposée après la coupe).

Pour le modèle, masculin ou féminin, proposé par le candidat, il est demandé une coupe, une mise en forme temporaire et un coiffage correspondant à une coiffure de ville.
Cette coiffure est choisie par les examinateurs parmi trois photos fournies par le candidat. Les coiffures présentées doivent être significativement différentes en terme de coupe, de mouvements et de volumes.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- *en l'absence de modèle*

- *en présence d'un modèle non conforme.*

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

-> Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation qui se déroule en centre de formation.. Des professionnels doivent être associés à cette évaluation (élaboration de situations d'évaluation, des grilles d'évaluation, évaluation des candidats, etc…).

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour l'évaluation.
Le déroulement de la situation d'évaluation fait l'objet d'un procès-verbal détaillé, établi par les correcteurs. La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation, organisé sous la responsabilité du chef d'établissement.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, des fiches d'évaluation du travail réalisé par le candidat sont établies et transmises au jury.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation. Ces documents sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Situation en centre de formation : pratique (1 h + 30 min pour passage éventuel sous casque séchoir)

Pour un modèle choisi par les évaluateurs, le candidat réalise une coupe (2 cm au moins sur modèle masculin ou 4 cm au moins sur modèle féminin), une mise en forme temporaire et un coiffage correspondant à une coiffure de ville imposée par le modèle.

****